



Exercices incendie

publié le 09/09/2021

La réglementation prévoit de réaliser au minimum deux exercices d'évacuation par an.

Dès le déclenchement de l'alarme, chaque bâtiment concerné doit être évacué immédiatement et obligatoirement, dans son intégralité (logements de fonction non isolés, infirmerie, gymnase, restauration, administration...).

Le 1er exercice aura lieu le 23/09/2021 à 14h15. Le 2d ne sera pas annoncé.

Ci-joint les consignes à suivre, affichées dans toutes les salles, bureaux...

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-gond-pontouvre/sites/coll-gond-pontouvre/IMG/pdf/incendie_consignes_securite_clg_gond_pontouvre_maj_09-2021.pdf

Document joint

 incendie_consignes_securite_clg_gond_pontouvre_maj_09-2021 (PDF de 207.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.